

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE
DES SERVICES DE LA SANTÉ**

Vendredi 21 janvier 2005

*Monsieur le Cardinal,
vénérés frères dans l'épiscopat et le sacerdoce,
très chers frères et soeurs!*

1. Je vous adresse un salut cordial, avec une pensée particulière de gratitude pour le Cardinal Javier Lozano Barragán, qui s'est fait l'interprète des sentiments communs.

Votre Assemblée plénière coïncide avec le XX anniversaire de la fondation du Conseil pontifical pour la Pastorale des Services de la Santé, institué en 1985 par le Motu Proprio [*Dolentium hominum*](#). Il s'agit donc d'une occasion très propice de rendre grâce au Seigneur pour le bien accompli au cours de ces années par le Conseil pontifical au service de la diffusion de l'Évangile de l'espérance chrétienne dans le vaste monde de ceux qui souffrent et de ceux qui sont appelés à prendre soin des personnes qui souffrent.

2. Ce moment devient en outre pour vous un encouragement efficace en vue d'un engagement renouvelé pour traduire en actes vos programmes afin de "diffuser, expliquer et défendre les enseignements de l'Église en matière de santé et favoriser son insertion dans la pratique médicale" comme le dit le Motu Proprio [*Dolentium hominum*](#) (n. 6). C'est en effet au dicastère que revient le devoir d'orienter, de soutenir et d'encourager ce qui est promu dans ce domaine par les Conférences épiscopales, par les Organisations et les Institutions catholiques des professionnels de la médecine et de la promotion de la santé.

A cet égard, il est réconfortant de penser à toute l'œuvre pastorale que le dicastère peut accomplir à travers une *animation harmonieuse et spécifique*, en accord avec les Conférences épiscopales et les Organismes catholiques, "en vue de diffuser une formation éthique et religieuse toujours meilleure de l'ensemble du personnel médical chrétien dans le monde, en tenant compte des situations et des problèmes spécifiques que ce même personnel doit affronter dans le développement de sa profession [...] pour sauvegarder les valeurs et les droits essentiels liés à la dignité et au destin suprême de la personne humaine" ([*Dolentium hominum*](#), n. 5).

Dans le cadre de son action pastorale, l'Église est appelée à affronter *les questions les plus délicates et urgentes*, qui jaillissent dans l'âme de l'homme face à la souffrance, à la maladie et à la mort. C'est dans la foi dans le Christ mort et ressuscité que ces interrogations peuvent puiser le réconfort de l'espérance qui ne déçoit pas.

Le monde d'aujourd'hui qui, souvent, ne possède pas la lumière de cette espérance, propose des solutions de mort. D'où l'urgence de promouvoir une nouvelle évangélisation et un puissant témoignage de foi active dans ces vastes domaines sécularisés.

3. Le Conseil pontifical a donc raison de concentrer ses réflexions et ses programmes *sur la sanctification du moment de la maladie et sur le rôle spécial que joue le malade dans l'Eglise* et dans la famille en vertu de la présence vivante du Christ dans chaque personne qui souffre. L'année consacrée à l'Eucharistie se présente, de ce point de vue, comme une occasion opportune en vue d'un engagement pastoral plus intense, que ce soit dans l'administration du Viatique ou de l'Onction des Malades. En configurant pleinement le malade au Christ mort et ressuscité, ces sacrements permettent au malade lui-même et à la communauté des croyants de faire l'expérience du réconfort qui provient de l'espérance surnaturelle.

Illuminé de façon appropriée par le prêtre et par celui qui l'accompagne, le malade peut découvrir avec joie la *mission particulière* qui lui est confiée dans le Corps mystique de l'Eglise : en union avec le Christ souffrant, il peut coopérer au salut de l'humanité, en accompagnant sa prière par l'offrande de sa souffrance (cf. *Col 1, 24*).

4. Cela ne doit pas, par ailleurs, dispenser les responsables de l'Eglise de porter *une attention stimulante et active* aux structures dans lesquelles le malade souffre parfois de formes de marginalisation et de manque de soutien social. Cette attention doit s'étendre également aux régions du monde où les malades le plus dans le besoin, en dépit des progrès de la médecine, manquent de médicaments et d'une assistance adéquate.

L'Eglise doit également réserver une sollicitude particulière aux régions du monde où les malades du *SIDA* sont privés d'assistance. Pour eux a été créée de façon particulière la fondation "Le Bon Samaritain", dont le but est de contribuer à aider les populations les plus à risque à travers le soutien nécessaire de supports thérapeutiques.

Les oeuvres d'évangélisation, l'activité de formation des consciences et le témoignage de charité que votre dicastère promeut dans le monde constituent une contribution précieuse non seulement pour le réconfort des personnes souffrantes, mais également pour l'orientation des sociétés civiles elles-mêmes vers les objectifs exigeants de la civilisation de l'amour.

5. Je vous remercie donc, très chers frères et soeurs, pour tout le travail que vous avez accompli au cours de ces années, et je vous exhorte à le poursuivre avec un élan renouvelé. Vous savez que je suis constamment proche de vous et que je vous accompagne dans les engagements de votre dicastère par ma prière et la pleine confiance dans le dévouement avec lequel vous accomplissez vos importants devoirs. Je vous encourage dans ceux-ci, tandis qu'en signe de soutien à votre travail, je vous donne une Bénédiction apostolique particulière, à travers laquelle je souhaite embrasser également toutes les personnes qui bénéficient de votre travail.